



## AVIS PUBLIC

### Demandes de dérogation mineure

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 12 mars 2018 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2<sup>e</sup> étage de la mairie, située au 145 rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi des demandes de dérogations mineures suivantes:

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none"><li>Permettre un empiétement de la toiture au-dessus du balcon arrière de 0,48 mètre dans la marge avant secondaire, du côté gauche du bâtiment. (DM 2017-0103)</li></ul>	114, rue Picard
<ul style="list-style-type: none"><li>Permettre la construction d'un bâtiment résidentiel bifamilial sur un terrain de 545,6 mètres carrés alors que le règlement de zonage 1675 établit cette norme à 550 mètres. (DM 2017-0104)</li></ul>	201, rue Lapointe

Le conseil entendra toute personne intéressée par ces demandes.

Fait à Saint-Eustache, ce 13<sup>e</sup> jour de février 2018.

Le greffier,  
Mark Tourangeau